



**2 questions à ...  
MICHEL  
GAILLARD,  
président de  
la CPDP  
sur le projet de  
prolongement  
du RER E à l'ouest.**

## Sommaire

- P.2 | Pourquoi un débat public ?
- P.2 | Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?
- P.3-4 | RFF et le STIF présentent leur projet.
- P.5 | La CPDP, le STIF et RFF vont à la rencontre des usagers.
- P.6 | Une campagne de communication pour que nul n'ignore le débat public.
- P.6 | Comment s'informer et participer au débat public ?

## ► Qu'est-ce qu'un débat public ? A quoi sert-il ?

**Michel Gaillard.** En France, jusqu'au milieu des années 90, la possibilité de discuter de l'opportunité et des caractéristiques des grands projets d'aménagement – qui concernent souvent beaucoup de monde et sont structurants pour l'avenir – arrivait trop tard, généralement au moment de l'enquête d'utilité publique, quand les projets étaient déjà "ficelés" et difficiles à modifier ou remettre en cause. C'est pourquoi, le législateur, en 1995 (loi relative au renforcement de la protection de l'environnement) et 2002 (loi relative à la démocratie de proximité), a mis en place une autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle décide souverainement et systématiquement, pour les projets d'aménagement et d'infrastructures d'une certaine ampleur et d'intérêt national, s'il y a nécessité ou non d'organiser, très en amont de la réalisation éventuelle d'un projet, un débat ouvert à tous et à toutes les discussions et propositions sur l'intérêt, les risques éventuels et les caractéristiques de l'aménagement projeté.

Ce débat public est animé par une Commission particulière du débat public (CPDP), formée à cet effet, indépendante et neutre, qui ne porte aucun jugement sur le fond du projet, mais a pour mission de faire en sorte que le public soit le mieux informé possible, qu'il puisse poser des questions et recevoir des réponses, donner son avis et faire des propositions. Tout ce qui se dit pendant le débat public fait l'objet d'un compte-rendu et d'un bilan, qui sont rendus publics. Après quoi, le maître d'ouvrage du projet doit prendre position et dire, publiquement encore, quelles suites il entend donner à son projet.

## ► Quels objectifs avez-vous fixés à ce débat ?

**M. G.** La CPDP fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il se déroule dans le strict cadre de la loi et, en particulier, pour que le droit de chacun à être informé autant qu'il est nécessaire, à donner son avis, puisse être exercé dans les meilleures conditions possibles. Je rappelle à cet égard que, dans le débat public, les positions sociales ou économiques, les fonctions, quelles qu'elles soient, certes ne sont pas abolies par un coup de baguette magique, mais ne déterminent pas le temps de parole, ni l'autorité des arguments. La CPDP sera attentive à la qualité de l'argumentation, au respect des règles qu'elle aura fixées et à la progression du débat. Le dispositif d'information et les outils de communication que nous avons mis en place – site web, publications, réunions publiques, système de réponse aux questions... - sont assez classiques dans un débat public. Ils seront complétés, compte tenu des spécificités du public concerné au premier chef, les usagers du RER et des transports en commun longue distance, par une campagne d'affichage dans les gares et sur les quais du RER, pour sensibiliser les usagers et les convier à nos réunions. Dans le même esprit, la CPDP, avec RFF et le STIF, ira à la rencontre des usagers, dans plusieurs gares, pour établir un contact direct avec eux.

Tous ces moyens tendent vers un objectif commun : remplir la mission que nous a confiée la Commission nationale du débat public. Nous devons informer le plus grand nombre en utilisant les moyens les plus appropriés, puis créer les conditions d'un véritable débat, pour donner à qui le veut la possibilité d'exprimer son avis et de faire des propositions. Ceci, en appliquant les principes d'équité et d'équivalence entre tous ceux qui participeront au débat public.

### RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC

7 octobre 2010, à partir de 19 heures

Cinéma Max Linder - 24 boulevard Poissonnière - Paris 9<sup>e</sup> - métro Grands Boulevards

Pour toute information complémentaire :  N° Vert 0 800 618 618 - [contact@debatpublic-rer-e.org](mailto:contact@debatpublic-rer-e.org)



# Pourquoi un débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest ? Comment se déroule-t-il ?

Le maître d'ouvrage doit proposer à la CNDP un dossier de présentation de son projet (sous ses aspects techniques, socio-économiques, environnementaux, financiers...) à soumettre au débat. Ce dossier peut être complété, à la demande du président de la Commission particulière du débat public (CPDP), avec des documents nécessaires au débat public.

Lorsque la CNDP estime que le dossier du débat est « suffisamment complet », elle publie la date d'ouverture et le programme du débat public, dont la durée ne peut excéder quatre mois. Ce délai peut être prolongé de deux mois au maximum par une décision motivée de la CNDP.

## ► Quels sont les objectifs du débat public ?

Le débat public porte sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques. Le maître d'ouvrage du projet ayant conduit une première phase d'études, la parole est donnée au public. Le débat public permet ainsi à chacun de s'informer, d'obtenir des réponses à ses questions, de donner son avis et de faire des propositions. Le public dispose ainsi, avec le débat public, de la possibilité de se prononcer en connaissance de cause, avant que ne soit prise la décision de réaliser le projet et avant la définition de ses caractéristiques précises.

## ► La CPDP est neutre et indépendante ; elle anime le débat.

Pour animer le débat public, qui se déroule entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 19 décembre 2010, la CNDP a nommé une **Commission particulière du débat public (CPDP)**, indépendante du maître d'ouvrage.

Elle est présidée par **Michel Gaillard**, ancien cadre d'EDF, et comprend aussi :

- **Marie-Françoise Sévrain**, conseil en environnement,
- **Olivier Guérin**, magistrat honoraire et membre de la CNDP,
- et **Bruno de Trémiolles**, ancien cadre de Pechiney-Alcan.

## ► Que se passera-t-il après le débat public ?

Dans les deux mois qui suivent la clôture du débat, la CPDP rendra public un compte-rendu du débat et le président de la CNDP en tirera un bilan. Dans un délai de trois mois après la publication du compte-rendu et du bilan, le maître d'ouvrage fera connaître, publiquement, quelles suites il entend donner au projet. RFF et le STIF ayant pris connaissance des opinions et demandes exprimées au cours du débat, et après leur avoir apporté des réponses, définiront le principe et les conditions de poursuite du projet. Leur décision, si le projet est maintenu, donnera lieu à de nouvelles études, jusqu'à l'élaboration d'un projet final, qui sera alors soumis à enquête publique.

○ Réseau Ferré de France (RFF) et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ont conçu un projet de prolongement du RER E, de Paris à Mantes-la-Jolie par La Défense.

Le Code de l'Environnement prévoit, pour un projet de cette importance, que le maître d'ouvrage saisisse la **Commission nationale du débat public (CNDP)**. La CNDP est, en effet, chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

RFF et le STIF ont donc saisi, le 18 décembre 2009, la **CNDP**.

Le 3 février 2010, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, en raison :

- du caractère d'intérêt national du projet,
- de ses impacts environnementaux,
- de ses impacts socio-économiques, notamment pour La Défense et l'opération d'intérêt national Seine Aval.

## ► Comment est organisé le débat public ?

○ Lorsque la CNDP décide d'organiser un débat public, elle met en place une Commission particulière (CPDP) de 3 à 7 membres, avec son président.

## Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

○ Le cahier d'acteurs est un moyen d'expression mis par la CPDP à disposition des personnes morales, « acteurs » du débat public : collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles, patronales et ouvrières, organismes consulaires...

Cette contribution est libre et volontaire, son contenu relève de la responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même. Pour qu'elle soit recevable par la Commission particulière du débat public (CPDP), elle doit respecter certaines règles :

- les contributions portent sur le projet soumis au débat ;
- elles doivent être argumentées et enrichir le débat ;
- être rédigées en français, dans un langage compréhensible par tous ;
- et respecter les règles de bonne conduite qui s'imposent dans un débat démocratique ;
- l'auteur doit en être clairement identifié.



A réception de la contribution, la CPDP examine, sans juger du fond et de la pertinence des arguments développés, si celle-ci répond aux règles édictées ci-dessus. Après validation par la Commission, la réalisation des cahiers d'acteurs (mise en page, édition, impression, diffusion) est intégralement prise en charge par la CPDP, qui en assure aussi la diffusion, en particulier sur son site web et dans les réunions publiques.



## Une question à RFF et au STIF : Qu'est-ce que le maître d'ouvrage attend du débat public ?

Pour le STIF, autorité organisatrice des transports en Région Ile-de-France, comme pour RFF, gestionnaire du réseau ferré national, le prolongement du RER E à l'ouest doit répondre durablement aux demandes de déplacements quotidiens en région. Il contribuera à l'équilibre territorial dans l'ouest francilien.

Les promoteurs de ce grand projet ainsi que Transilien (SNCF), qui exploitera la ligne, souhaitent utiliser le temps du débat public pour écouter les avis des parties intéressées, répondre aux questions des usagers, mieux comprendre leurs attentes et préparer ainsi les décisions futures sur le tracé, sur l'évolution des dessertes et, le cas échéant, sur le chantier et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration à partir de 2013.

# PROLONGER LE RER E >> JUSQU'À MANTES-LA-JOLIE

## PRÉSENTATION DU PROJET PAR LE STIF ET RFF



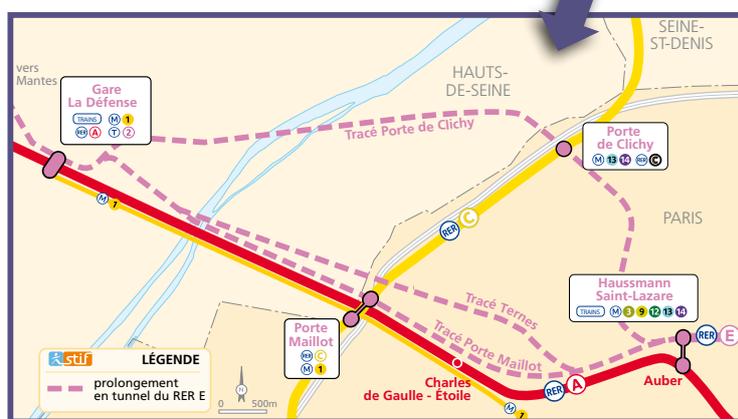
## LE PROJET OULE DE PROLONGEMENT DU RER E À L'OUEST, EN QUELQUES MOTS...

Le projet soumis au débat public consiste à prolonger le RER E de la gare Haussmann-Saint-Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie en passant par le quartier d'affaires de La Défense et Nanterre.

Sur 55 kilomètres, la branche ouest du RER E traverserait 24 communes et 3 départements. Elle desservirait 1,4 million d'habitants et 700 000 emplois.

La ligne emprunterait un nouveau tunnel d'environ 8 kilomètres entre Haussmann-Saint-Lazare et La Défense. Au sortir de ce tunnel, à Nanterre, elle rejoindrait les voies ferrées existantes reliant Paris-Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie par Poissy, remplaçant les trains Transilien (ligne J via Poissy) qui assurent aujourd'hui cette liaison.

Au total, le RER E transporterait plus d'un demi million de passagers par jour. La capacité de transport de sa branche ouest serait supérieure de près de 50 % à celle de la ligne actuelle Mantes-Saint-Lazare via Poissy.

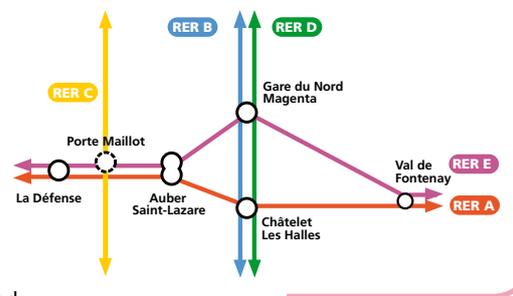


## >> LE RER A DÉCHARGÉ EN HEURE DE POINTE

Avec plus d'un million de voyageurs transportés 4 jours sur 7, le RER A représente près de la moitié du trafic RER et un quart du trafic ferroviaire francilien. Sa fréquentation a augmenté de 20 % en 10 ans. Son déchargement s'impose pour améliorer les conditions de voyage des usagers. Le prolongement du RER E à l'ouest leur offrirait une possibilité alternative dans les déplacements est-ouest.

## Des correspondances facilitées dans Paris

Avec le prolongement du RER E à l'ouest, les correspondances dans Paris intra muros entre les lignes A, B, D et E du RER délesteraient Châtelet-les-Halles et désengorgeraient le réseau RER, apportant un plus grand confort aux usagers.



## PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

> **2013 - 2017**  
Lancement des travaux sur la ligne existante Mantes-la-Jolie / Paris-Saint-Lazare via Poissy (ligne J), permettant une amélioration des conditions de circulation au bénéfice de Transilien et des trains normands.

> **2014**  
Début des travaux entre Haussmann-Saint-Lazare et La Défense-Nanterre.

> **2020**  
Mise en service de la branche ouest du RER E.

# MANTES-LA-JOLIE VIA LA DÉFENSE ET NANTERRE

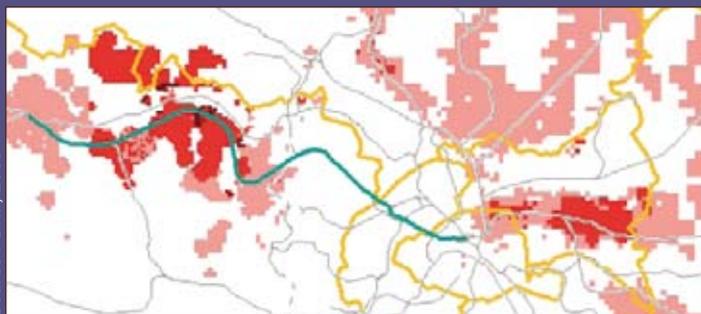
## >> UNE NOUVELLE LIGNE DE RER POUR SE RENDRE À LA DÉFENSE ET NANTERRE

En 2006, La Défense comptait 150 000 emplois, soit 50 % de plus qu'en 1998. Cette croissance s'est répercutée sur le volume des déplacements, avec un allongement des trajets des personnes qui travaillent dans le quartier d'affaires, leurs lieux de résidence se diversifiant et se décalant vers l'ouest. Il est nécessaire d'améliorer la desserte de La Défense alors que 85 % des salariés y travaillant utilisent les transports collectifs et que des projets d'aménagement d'envergure ont été lancés dans ce secteur : le plan de renouveau de La Défense ainsi que l'aménagement du quartier des Groues et des Terrasses à Nanterre prévoient la construction de logements, de surfaces de bureaux, de commerces, de services et d'équipements publics qui vont générer de nouveaux besoins de déplacements. Le prolongement du RER E à l'ouest est destiné à améliorer le confort des usagers et à accompagner ces développements.

## >> UN RER TOUTES LES 10 MN EN MOYENNE ENTRE MANTES-LA-JOLIE ET PARIS EN HEURE DE POINTE

Pour favoriser le renouveau de Seine Aval, l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines et les communes de ce territoire se sont engagés en 2007 à doubler la construction annuelle de logements, à favoriser l'accueil d'activités économiques et à développer un réseau de transport en adéquation avec les besoins de déplacements. Le projet de prolongement du RER E à l'ouest accompagne ce renouveau.

### GAINS DE TEMPS PROCURÉS PAR LE PROLONGEMENT DU RER E À L'OUEST POUR SE RENDRE À LA DÉFENSE



#### Gain de temps (en minutes)

- Supérieur à 20
- Supérieur à 10
- Supérieur à 3
- Négligeable

Avec la réalisation du projet EOLE de prolongement du RER E à l'ouest, La Défense bénéficierait d'une meilleure accessibilité depuis Seine Aval, mais aussi depuis le nord de Paris, la banlieue nord ainsi que la banlieue est desservie par l'actuel RER E.

### LES TEMPS DE PARCOURS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

	Aujourd'hui	Projet 2020
Magenta – La Défense	24 min	11 min
Mantes-la-Jolie – La Défense	52 min	38 min
Les Mureaux – La Défense	40 min	27 min
Poissy – La Défense	22 min	15 min
Les Mureaux – Mantes-la-Jolie	19 min	11 min
Mantes-la-Jolie – Poissy	46 min	23 min
Chelles – La Défense	51 min	35 min
Tournan – La Défense	61 min	60 min



Des trains plus fréquents et plus ponctuels, des trajets plus rapides : tels seraient les bénéficiaires du projet pour les 370 000 habitants de Seine Aval, qu'ils empruntent les transports ferroviaires entre Mantes-la-Jolie et Poissy, ou qu'ils se rendent à Paris. Une telle offre de transport pourrait inciter les personnes travaillant à La Défense et les entreprises à s'installer en Seine Aval.

### Délestage de la gare Paris-Saint-Lazare

En 2020, les actuels trains Transilien Mantes-la-Jolie – Poissy – Paris-Saint-Lazare seraient remplacés par des RER E empruntant le tunnel entre Nanterre et Paris, libérant ainsi des voies et des espaces à quai dans la gare Saint-Lazare de surface. Cela permettrait de développer de nouveaux trafics et améliorerait la fluidité des circulations piétonnes dans la gare.

### ACTEURS, FINANCEMENT ET ÉLÉMENTS DE CALENDRIER

- >> Réseau Ferré de France (RFF) et le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) portent conjointement au débat public le projet EOLE de prolongement du RER E à l'ouest. La ligne est exploitée par Transilien (SNCF), partenaire du projet.
- >> Coût estimé du projet d'infrastructure : entre 2,2 et 2,8 milliards d'euros.
- >> Financements attendus : État, Région Île-de-France, Départements.

### Le management environnemental du projet

- RFF, le STIF et la SNCF portent une attention particulière aux aspects environnementaux du projet EOLE :
- >> les risques liés au chantier feront l'objet d'une étude d'impact en vue de l'enquête publique,
  - >> le chantier serait géré de façon à limiter les effets sur le cadre de vie des riverains et sur la circulation des trains du réseau de Saint-Lazare,
  - >> dans le quartier des Groues, au Petit Nanterre, entre Mantes-la-Jolie et Épône et dans les gares de Poissy et de Mantes-la-Jolie, des mesures seront prises pour réduire les impacts sonores et visuels.



## La CPDP, le STIF et RFF vont à la rencontre des usagers par MARIE-FRANÇOISE SEVRAIN, membre de la CPDP

Membre de la Commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest, **Marie-Françoise Sévrain** est conseil en environnement et vice-présidente de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs. Elle explique, dans les lignes qui suivent, pourquoi la CPDP sur le projet de prolongement du RER E a voulu aller à la rencontre des usagers dans les gares.

### ► Pourquoi cette initiative ?

Le débat public ouvert à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010 a une particularité : il concerne en premier lieu les centaines de milliers de personnes qui prennent le train (et souvent aussi d'autres moyens de transport) tôt le matin, reviennent en fin d'après-midi et sont susceptibles de voir leurs déplacements modifiés par ce projet. Parce qu'elles passent beaucoup de temps dans les transports publics, parce que leurs lieux d'habitation sont le plus souvent très éloignés de leurs lieux de travail, elles ont peu de temps et d'occasions pour s'informer. Et ceci, alors que le sujet mis au débat est pour eux de première importance puisque l'objectif affiché du projet est, en particulier, de faciliter les déplacements sur l'axe Paris/Mantes-la-Jolie et d'en améliorer la régularité, la ponctualité

et le confort. En allant à leur rencontre, notre objectif est d'informer les usagers de l'existence de ce projet de prolongement à l'ouest du RER E, de la tenue d'un débat public sur celui-ci et de ses modalités. Ce sera l'occasion d'un premier contact, utile pour poser des questions sur le projet et recevoir des réponses des représentants du STIF et de RFF qui nous accompagneront.

### ► Comment se dérouleront ces rencontres ?

En tant que membres de la CPDP, accompagnés de représentants du STIF et de RFF, nous serons présents dans des lieux de correspondances où nous pourrions atteindre les usagers concernés par le prolongement du RER E. Nous avons donc choisi Haussmann

Saint-Lazare, La Défense et Magenta où transitent quotidiennement un très grand nombre d'usagers actuels et potentiels du RER E prolongé. Les voyageurs pourront recevoir des documents d'information sur le débat, interroger la CPDP (sur le débat) et/ou le maître d'ouvrage (sur le projet). Nous les inviterons à participer aux réunions publiques, à consulter le site web du débat, à poser des questions, à donner leur avis ou à faire des propositions.

### ► Quand et où auront-elles lieu ?

Gare	Date	Horaire
Haussmann	6 octobre	16h30-19h30
Saint-Lazare		
La Défense	11 octobre	11h30-14h30
Magenta	8 novembre	16h30-19h30

## Le calendrier du débat public

Ouverture du débat public : vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010  
Clôture du débat public : dimanche 19 décembre 2010

### Les 10 réunions du débat public

1. Paris	Jeudi 7 octobre, 19h	Réunion d'ouverture Cinéma Max Linder - 24 boulevard Poissonnière, 75009 Paris
2. Mantes-la-Jolie	Mardi 12 octobre, 19h	Quelle desserte pour le Mantois ? Quel atout pour le développement du territoire ? Ecole Nationale de Musique - 12 boulevard Calmette, 78200 Mantes-La-Jolie
3. La Défense	Jeudi 14 octobre, 17h30	Un nouveau RER à La Défense. Quel intérêt pour ceux qui habitent et travaillent à La Défense ? Quelles évolutions du quartier d'affaires ? Centre Cœur Conférence - 110 esplanade du Général de Gaulle, 92077 Paris La Défense
4. Poissy	Mardi 19 octobre, 19h	Quel effet sur la desserte de Poissy et le développement de Seine Aval ? Cinéma C2L - 121 rue du Général de Gaulle, 78300 Poissy
5. Houilles	Jeudi 21 octobre, 19h	Le prolongement du RER E et la desserte de la boucle de la Seine. Le Triplex - 40 rue Faidherbe, 78800 Houilles
6. Paris	Mardi 9 novembre, 19h	Le percement d'un tunnel entre Saint-Lazare et La Défense : quel tracé ? quels travaux ? sur quelle durée ? quelles contraintes ? Auditorium Paris Centre Marceau - 12 avenue Marceau, 75008 Paris
7. La Défense	Jeudi 18 novembre, 17h30	RER E, Arc Express, boucle du Grand Paris à La Défense : Quelles gares ? Quels échanges et quelles correspondances ? Espace la Grande Arche - Esplanade de la Défense, 92077 Paris La Défense
8. Nanterre	Lundi 22 novembre, 19 h	Le RER E prolongé et les projets d'urbanisme à Nanterre Espace Chevreul - 97 avenue de la Liberté, 92000 Nanterre
9. Les Mureaux	Mardi 30 novembre, 19h	L'aménagement des gares de Seine Aval et de leurs abords. Comment faciliter les échanges entre les modes de transport ? Espace des Habitants - Avenue de la République, 78130 Les Mureaux
10. Paris	Jeudi 16 décembre 19h	Réunion de clôture. Palais des Congrès - 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris



# Une campagne de communication pour que nul n'ignore le débat public

par **BRUNO DE TREMIOLLES**, membre de la CPDP

L'ouverture du débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest puis ses réunions publiques sont annoncées aux usagers du RER E et des transports collectifs du territoire concerné, mais aussi plus largement à tous les Franciliens, par une campagne d'affichage public dans les gares, des annonces dans la presse écrite et des messages radio. Membre de la CPDP, **Bruno de Trémolles**, explique ici les objectifs de cette campagne de communication.

« La Commission particulière du débat public, explique Bruno de Trémolles, a pour mission d'animer le débat public. Elle doit, en particulier, veiller à ce que le public le plus large possible soit informé de l'objet du débat, de ses modalités, des possibilités qu'il offre de poser des questions et d'obtenir des réponses, de donner son avis et de faire des propositions. Nous devons donc donner au public l'accès aux documents du débat, à toutes les informations nécessaires puis l'inviter à participer aux réunions publiques et à s'exprimer. Pour atteindre ces objectifs, il faut bien entendu que le public concerné connaisse d'abord l'existence du débat puis le calendrier de ses principaux événements, l'adresse de son site web, les moyens de prendre contact avec la CPDP...

## ► Comment atteindre et sensibiliser 1/3 de la population francilienne ?

○ La CPDP dispose de ses propres outils de communication – site web, journal périodique, dépliant de présentation du débat et de son

objet, panneaux d'exposition... –, mais ils ont leurs limites quand il s'agit d'informer un public potentiel qui est estimé à près de 3,5 millions de personnes, soit 1/3 de la population francilienne.

C'est la raison pour laquelle nous avons prévu une campagne d'affichage dans une cinquantaine de gares concernées par le prolongement du RER E à l'ouest, mais aussi dans des gares du RER E à l'est, puisque les usagers actuels de ces gares pourront, si le RER est prolongé, voyager aussi vers l'ouest par le même moyen de transport.

## ► Deux vagues d'affichage public, des annonces dans la presse et à la radio...

○ Une première vague d'affichage sera lancée avant l'ouverture du débat public et dans ses premières semaines. Elle annoncera le débat et permettra à tous ceux qui le souhaitent de connaître son objet, le calendrier des réunions publiques, l'adresse du site web et tous les moyens de prendre contact avec la CPDP.

Une seconde vague d'affichage annoncera les réunions publiques du mois de novembre pour inciter les habitants des communes qui pourraient être directement concernées par les nouvelles gares du RER E à y participer, à venir s'informer et poser les questions de l'évolution de la desserte de leur commune.

Parallèlement, nous allons publier l'annonce des réunions publiques dans la presse locale – *Le Courrier des Yvelines*, *Le Courrier de Mantes...* et le site web *leparisien.fr* – et nous passerons 265 messages d'information sur *France Bleu Ile-de-France* pendant toute la durée du débat.

Ce dispositif d'information doit permettre que nul n'ignore le débat public et que tous ceux qui le souhaitent puissent y participer. »



# Comment s'informer et participer au débat public ?

par **OLIVIER GUERIN**, membre de la CPDP

La Commission particulière du débat public (CPDP) veut permettre au plus grand nombre de personnes concernées à un titre ou à un autre par le projet de prolongement du RER E de s'informer sur le débat et le projet, de participer à ce débat, d'avoir l'occasion de poser des questions et de recevoir des réponses, de donner leur avis et de faire des propositions. Magistrat honoraire, membre de la CPDP sur le prolongement du RER E à l'ouest, **Olivier Guérin** présente ici les moyens mis en place par la Commission pour accomplir la mission que lui donne la loi.

## ► Comment s'informer sur le projet et suivre les avancées du débat ?

○ **Olivier Guérin.** Nous nous sommes dotés de moyens d'information qui nous sont propres. Notre site web ([www.debatpublic-rer-e.org](http://www.debatpublic-rer-e.org)), contient toute la vie du débat public. Il permet à ceux qui le souhaitent de retrouver tous les documents, toutes les informations du débat : le dossier du maître d'ouvrage – qui est l'objet même du débat public – éventuellement complété par d'autres documents de RFF et du STIF, mais aussi le calendrier, les modalités et les règles du débat. Au fur et à mesure de l'avancement du débat, le site s'enrichira des comptes-rendus et des verbatim intégraux des réunions publiques, des contributions versées au débat et des cahiers d'acteurs. Nous publions aussi ce *Journal du débat* et un dépliant synthétique – qui présente les modalités du débat et le projet ; il est destiné à une très large diffusion.

## ► Comment le public pourra-t-il participer au débat ?

○ **O. G.** Le débat est ouvert à tous ; chacun y est traité de façon égale. Bien entendu, comme dans tous les débats publics, nous organisons des réunions publiques. Il y en aura dix, réparties sur le territoire du projet, qui seront des temps forts du débat. Elles permettront à RFF et au STIF de présenter leur projet et de l'expliquer, au public de poser des questions, d'avoir des réponses, de donner son avis – voir en page 5. Nous donnons aussi au public le moyen de s'informer et de participer en prenant contact avec la CPDP, à son siège, via le site web, en nous écrivant par courriel ([contact@debatpublic-rer-e.org](mailto:contact@debatpublic-rer-e.org)) ou courrier, et aussi en appelant le numéro vert (**0 800 618 618**). Par tous ces moyens, ceux qui le souhaitent peuvent poser des questions, ils recevront des réponses. Ils peuvent donner leur avis, ou adresser des contributions qui

seront diffusées sur le site web ; les personnes morales peuvent proposer des cahiers d'acteurs – voir en page 2.

L'ensemble du dispositif d'information et de participation que nous avons mis en place doit permettre à tous ceux qui le souhaitent d'être présents et actifs avant toute décision sur le projet, comme le veut la loi, qui répond à une demande constante des citoyens depuis de nombreuses années.

Maintenant, c'est à tous ceux qui sont concernés de jouer leur rôle. Nous leur disons : venez nombreux vous informer, participer au débat public et donner votre avis ! Tout ce que vous direz, tout ce que vous proposerez sera porté à la connaissance des décideurs et inscrit dans le compte-rendu du débat.

Vos questions et contributions :

**COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROLONGEMENT DU RER E**

Tour Pacific, Bâtiment Est, 11 cours Valmy, 92977 Paris La Défense 7

► N° Vert **0 800 618 618** - Télécopie : 01 73 29 45 77 - [contact@debatpublic-rer-e.org](mailto:contact@debatpublic-rer-e.org) - [www.debatpublic-rer-e.org](http://www.debatpublic-rer-e.org)